

Image not found or type unknown



## saisie attribution sur compte en indivision

Par **gueguen**, le **25/06/2009** à **15:24**

dans le cas d'une saisie attribution pour une dette personnelle de l'un des indivisaires, l'huissier peut-il faire proceder à la saisie du solde intégral d'un compte bancaire de dépôts à vue joint au nom de l'indivision, ou bien doit-il limiter le montant à saisir proportionnellement au nombre d'indivisaires (exemple 1/4 si 4 membres dans l'indivision et 1 seul faisant l'objet de poursuite pour une dette)?